

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Décision du 4 décembre 2001 de la Commission nationale
chargée d'arrêter la liste des experts en automobile**

NOR : *EQUS0110256S*

Lors de sa séance du 30 novembre 2001, la Commission nationale chargée d'arrêter la liste des experts en automobile, statuant en matière disciplinaire, a prononcé :

- la radiation d'un expert en automobile dont la décision est jointe en annexe I ;
- deux avertissements pour non-respect des dispositions de l'article R. 327-4 du code de la route en ce qui concerne la non-transmission du rapport d'expertise au propriétaire du véhicule.

Cette commission a également procédé à :

- l'inscription des personnes sur une liste complémentaire à celle publiée en août 2001 conformément aux dispositions de l'article L. 326-3 du code de la route (annexe II) ;
- l'adjonction de la qualité d'expert VGA pour les personnes déjà inscrites sur la liste (annexe III) ;
- la radiation des personnes pour cause de cessation définitive d'activité (annexe IV).

Le

président,

J. Dardel

La secrétaire,

A. Prud'homme

Décision

L'an deux mil un et le trente novembre,

La commission siégeant au ministère de l'équipement, des transports et du logement à La Défense, statuant en matière disciplinaire en application des articles L. 326-5, R. 327-16 et suivants du code de la route, dans la cause concernant M. Bernard Chazée, expert en automobile inscrit sur la liste nationale sous le n° 002219 – VGA, demeurant à Saint-Just-en-Chaussée, 8, rue Mangin, 60130, à qui par lettre recommandée avec accusé de réception du 27 septembre 2001 ont été notifiés les griefs formulés dans la dénonciation du 14 septembre 2000 et qui a fait parvenir ses observations écrites le 25 septembre 2001, convoqué, par lettre recommandée avec accusé de réception du 30 octobre 2001, non comparant.

Oui en son rapport M. Georges Poulenat, administrateur civil hors classe, désigné avec l'accord du ministre chargé des transports dont il dépend,

Considérant qu'il appert du courrier adressé le 14 septembre 2001 à la commission par le préfet de l'Oise que Bernard Chazée fait l'objet d'une information judiciaire au tribunal de grande instance de Senlis des chefs de faux, falsifications, association de malfaiteurs, que, par ordonnance du juge d'instruction en date du 8 février, Chazée a été placée sous contrôle judiciaire comportant notamment interdiction totale de travailler dans l'expertise automobile ; que, par lettre du 14 septembre 2001, le préfet de l'Oise a avisé la commission que Chazée continuait néanmoins à exercer la profession d'expert ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 327-13 du code de la route, Chazée, inscrit sur la liste nationale était tenu de signaler, dans les trente jours, de leur survenance, les événements pouvant avoir des conséquences sur l'inscription, notamment les changements de lieux d'exercice professionnel, les cessations temporaires ou définitives d'activité ;

Que, dès lors, en ne signalant pas dès le 8 février 2001, à la commission l'interdiction d'exercice prononcée par le juge d'instruction, Chazée a contrevenu aux dispositions susvisées,

Prononce la radiation de Bernard Chazée de la liste nationale des experts en automobile

Ainsi délibéré et décidé à la majorité des voix les jour, mois et an que dessus par la commission composée de M. Jean Dardel, président, Mmes Diabira, Blazy et MM. Nonin, Builly, Dore, Benoist, Biotteau, Steward, Ferchaud, Esteve, Pillon, Denormandie, Orphelin, Salvator, Watzko, Laffon, membres, assistés de Mme Antoinette Prud'homme, en présence de M. Georges Poulenat, rapporteur.

Le

président,

J. Dardel

La secrétaire,

A. Prud'homme

Le président de la commission notifie à l'intéressé la décision ci-dessus, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports, par lettre recommandée avec accusé de réception en application de l'article R. 327-19 du code de la route, en spécifiant que ladite décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant la juridiction administrative compétente.

Le
président,
 J. Dardel
La secrétaire,
 A. Prud'homme

Liste complémentaire adoptée par la commission le 30 novembre 2001 (annexe II)

AGRÉMENT	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	TÉL/FAX/MÉL
002491 VGA	Beudaert (Olivier)	Camexa, 66, rue des Gravier, 78200 Magnanville	01-34-78-96-30 01-34-77-52-79
002492 VGA	Blanchon (Marc)	Hertz France S.A., 1, rue Eugène-Hénaff, 78190 Trappes	01-39-38-30-00
002493	Huche (Roger)	18, rue de la Libération, 35770 Vern-sur-Seiche	02-99-62-71-39 02-99-62-11-48
002494 VGA	Mayer (Michel)	CEAP, B.P. 5, 10400 Pont-sur-Seine	06-72-14-59-20
002495 VGA	Mecmayer (Stéphane)	Cabinet Maury, rue Jean-Mermoz, 19360 Malemort-sur-Corrèze	05-55-92-25-26 02-55-92-25-15
002496 VGA	Pesnel (François)	Cabinet Centre Manche Expertise, 36, route de Coutance-Agneaux, B.P. 535, 50015 Saint-Lô Cedex	02-33-72-65-70 02-33-72-65-79
002497 VGA	Picou (Michel)	Cabinet Michel Picou, 10, rue Joseph-d'Arbaud-Saint-Jacques, 06130 Grasse	04-93-40-49-12 04-93-40-49-14 cabinet.expertise.picou@leclubauto.com
002498 VGA	Privat (Emmanuel)	Cabinet Roger Conge, 22, rue Pierre-Brossolette, 85005 La Roche-sur-Yon	02-51-36-14-39 02-51-37-40-10 manu.privatawanadoo.fr
002499 VGA	Schaal (Vincent)	Cabinet Rowutex, 60, route de Guebwiller, 68260 Kingersheim	03-89-50-98-98 03-89-53-34-84

Ajout des lettres « VGA » à l'agrément des experts inscrits sur la liste (annexe III)

AGRÉMENT actuel	EXPERT	PARTIE administrative	PARTIE pratique	DÉLIVRANCE attestation	NOUVEL agrément
001012	Albert Gyde, Cabinet d'expertises Courcol Georges, 90, rue Saint-Jean, B.P. 151, 59053 Roubaix Cedex 1	25 novembre 1999	18 mai 2001	29 mai 2001	001012 - VGA
001442	Jean Maurel, Cabinet d'expertises Maurel, 84, avenue de Verdun, 95100 Argenteuil	10 décembre 1999	8 juin 2001	13 juin 2001	001442 - VGA

Liste des experts en cessation définitive d'activité suite à la réunion de la Commission nationale du 30 novembre 2001 (annexe IV)

AGRÉMENT	NOM
000394 VGA	Cassayre (Jean-Louis)
000584 VGA	Darul (Jacques)
000663 VGA	Donnadieu (Jean-

	Claude)
000738 VGA	Evrard (Jacques)
001798	Revue (Marcel)
001938	Soulerot (André)